

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-06-22_33

Séance du 22 juin 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-deux juin, à 18 h 30, le
En exercice : 14 conseil municipal de la commune, convoqué **le 16 juin 2022**, s'est
Présents : **10** réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Votants : **11** séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Arnaud
FAUQUET-LEMAITRE.

Présents :

Arnaud FAUQUET-LEMAITRE, Olivier BARTHELEMY, Gabrielle FOUQUET, Patrick CHOLIEU, Daniel TILMANT, Christine LAFORET, Jean-Christophe BRUNEL, Tiffany EMERIC, Sylvie CASTAGNETO, Anne-Hélène CONILH.

Absents excusés donnant pouvoir :

Francis DUGAUQUIER donne procuration à Sylvie CASTAGNETO

Absents :

Maxime TRANCHAND, Sylvie BROWN, Hélène CANDELPERGHER.

Monsieur Patrick CHOLIEU a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'adhésion au service "assistance retraite" du Centre de Gestion du Var

Par délibération n° 2019-14 du 25 Mars 2019, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des Collectivités, certains actes de gestion liés à la retraite et à assurer le contrôle d'autres actes.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre de Gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis et précisés dans son courrier du 02 Juin 2022

- ☞ Affiliation : **10 Euros.**
- ☞ Dossier de liquidation de pension (Normale, Carrières Longues, Invalidité, Réversion) **110 Euros.**
- ☞ Simulation de calcul sur demande de l'agent (Avant l'âge légal de départ en retraite) **110 Euros.**
- ☞ Simulation de Calcul (cohorte) **110 Euros.**
- ☞ Dossier de demande d'avis préalable **110 Euros**
- ☞ Dossier de gestion des comptes individuels retraite (Cohorte) **110 Euros.**

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu les lois n° 2003-775 du 21 Août 2003 et 2010-1330 du 09 Novembre 2010 portant réforme des Retraites ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 Décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var N° 2022-34 du 19/05/2022,

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Considérant que la Commune bénéficie du service « Assistance Retraite » du Centre de Gestion du Var depuis 2016 et qu'il convient de renouveler cette prestation spécifique de saisie pour le compte des collectivités de moins de 150 agents des actes de gestion liés à la retraite pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Juillet 2022

Le Conseil Municipal après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var, ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Affiché le 23/06/2022

**Monsieur le Maire,
Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.**



M. Le Maire
A. FAUQUET-LEMAITRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arnaud Fauquet-Lemaître", is written over a horizontal line.